

**Délibération n° 2020-1 en date du 9 janvier 2020
du Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage
procédant à des inscriptions, à des renouvellements d'inscription et à des radiations au
sein du groupe cible de l'Agence**

Le Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage,

Vu le code du sport, notamment ses articles L. 232-5 et L. 232-15,

Vu la délibération n° 2019-57 du 17 octobre 2019 relative aux obligations de localisation des sportifs constituant le groupe cible de l'Agence française de lutte contre le dopage,

Sur le rapport de la directrice du Département des contrôles,

Considérant, d'une part, qu'il y a lieu de procéder à l'inscription dans le groupe cible de sportifs pratiquant l'athlétisme et le handball, après consultation de la fédération dont ils relèvent et au vu de leurs performances sportives ;

Considérant, d'autre part, qu'il y a lieu de procéder au renouvellement d'inscription dans le groupe cible de sportifs pratiquant des sports individuels, après consultation de la fédération dont ils relèvent et au vu de leurs performances sportives ;

Considérant, enfin, qu'il convient de procéder à la radiation du groupe cible de l'Agence de sportifs dont le maintien dans ce dernier n'est plus justifié ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} – Sont inscrits dans le groupe cible de l'Agence les sportifs dont le nom figure en annexe 1 à la présente délibération.

Article 2 – Sont renouvelés dans le groupe cible de l'Agence les sportifs dont les noms figurent en annexe 2 à la présente délibération.

Article 3 – Sont radiés du groupe cible de l'Agence les sportifs dont le nom figure en annexe 3 à la présente délibération.

Article 4 - Les sportifs concernés seront informés de leur situation au regard du groupe cible, suivant les modalités définies par la délibération n° 2019-57, susvisée.

Article 5 - La présente délibération sera publiée sur le site *Internet* de l'Agence.

La présente délibération a été adoptée par le Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage au cours de sa séance du 9 janvier 2020.

La Présidente
de l'Agence française de lutte contre le dopage,

Dominique LAURENT

signé

**Annexe 1 à la délibération n° 2020-1
du Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage
en date du 9 janvier 2020 :
Inscription de sportifs dans le groupe cible**

FÉDÉRATION	CIV.	Prénom	NOM
Athlétisme	M.	Mehdi	BELHADJ
Athlétisme	M.	Wilhem	BELOCIAN
Athlétisme	M.	Garfield	DARIEN
Athlétisme	M.	Rabii	DOUKKANA
Athlétisme	M.	Pierrik	JOCTEUR-MONROZIER
Handball	M.	Elohim	PRANDI

TOTAL

6

Annexe 2 à la délibération n° 2020-1
du Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage
en date du 9 janvier 2020 :
Renouvellement d'inscription de sportifs dans le groupe cible

FÉDÉRATION	CIV.	Prénom	NOM
Athlétisme	M.	Morhad	AMDOUNI
Athlétisme	M.	Yoann	KOWAL
Aviron	M.	Matthieu	ANDRODIAS
Cyclisme	Mme	Audrey	CORDON-RAGOT
Escrime	M.	Daniel	JERENT
Judo	M.	Cyrille	MARET
Pentathlon moderne	M.	Valentin	BELAUD
Pentathlon moderne	M.	Christopher	PATTE
Pentathlon moderne	M.	Valentin	PRADES
Taekwondo	Mme	Laura	SCHIEL

TOTAL

10

**Annexe 3 à la délibération n° 2020-1
du Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage
en date du 9 janvier 2020 :
Radiation de sportifs du groupe cible**

FÉDÉRATION	CIV.	Prénom	NOM
Football	Mme	Maëva	CLEMARON
Football	M.	Jeff	REINE ADELAIDE
Rugby à XV	M.	Eric	ESCANDE

TOTAL

3